



Libres penseurs de France

Découvrez nos veilles thématiques

Infolettre bimensuelle du
26 septembre 2024
#36

La volonté trouve, la liberté choisit. Trouver et choisir, c'est penser, Victor Hugo.

L'ADLPF propose aux esprits libres une infolettre sur la laïcité en France et dans le monde dans les domaines de la culture et de la politique, de l'éducation et de l'enseignement, de la société et du féminisme, de l'humanisme et de la liberté de conscience.

Nous ne prétendons pas couvrir l'ensemble des domaines où la laïcité et la liberté de conscience sont en jeu mais donner un aperçu de ce qui est diffusé.

Les articles collectés ne sont pas tous favorables à la liberté de conscience car les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs et c'est justement pour permettre de mieux comprendre les dangers qui menacent celle-ci que nous mettons à disposition cette veille numérique.

**UNE ASSOCIATION NE PEUT ŒUVRER
QU'À LA MESURE DU NOMBRE DE SES ADHÉRENTS**

**REJOIGNEZ L'ADLPF POUR LA RENFORCER DANS SES COMBATS
EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET DE LA RAISON**

ATTEINTE À LA LAÏCITÉ



Laïcité à l'Immaculée-Conception à Pau : « Cette sanction n'est pas disproportionnée, elle est inique », réagit Christian Espeso

Suspendu trois ans par le rectorat pour des manquements à la laïcité, le directeur de l'ensemble scolaire palois de l'Immaculée-Conception répond par un affrontement philosophique sur l'école. Il assure qu'il se battra contre cette décision, qu'il attaque en référé devant le tribunal administratif.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
Article issu du quotidien,
Sud-Ouest, le 13 septembre 2024

(...)

Évidemment! Chez moi, il n'y a pas d'idéologie. Une école, ça sert à transmettre, à inscrire les enfants dans un patrimoine, à assumer notre ressenti face au monde en leur transmettant des savoirs essentiels. Comme le dit Ferdinand Buisson, le père de la laïcité, un gosse peut avoir aussi un horizon spirituel, qu'il soit croyant ou pas. Au moins, on réfléchit à la question de Dieu et on l'affronte avec la raison. Qu'on soit croyant, catholique, musulman, juif... Le premier témoin qui s'est présenté pour nous défendre au rectorat est un musulman. Notre école transmet, elle permet aux élèves de s'élever, de penser. Et quand on pense, on est libre. La meilleure façon d'affronter la banalité du mal, comme l'appelait Hannah Arendt en parlant de l'antisémitisme, c'est d'apprendre aux élèves à bien penser.

(...)

L'instruction religieuse, c'est d'abord de la laïcité d'intelligence. Je cite le rapport Debray (rapport de Régis Debray en 2002 sur le fait religieux à l'école, commandé par Lionel Jospin et Jack Lang, NDLR). La laïcité d'intelligence consiste à ne pas laisser la place aux obscurantismes car l'ignorance permet l'obscurantisme.

Donc moi, je demande aux élèves de s'interroger, d'affronter la question de Dieu. On cherche à comprendre ce qu'il y a dans les religions. Je crois que c'est d'autant plus important depuis Ozar Hatorah (attentat contre une école juive de Toulouse en 2012), depuis 2015 (attentats de Paris). Il faut être un ignare fini pour ne pas voir l'importance que revêtent la connaissance et l'instruction religieuse.

Ensuite, chez nous, la transmission de la foi, les messes, etc., se font en dehors des heures de cours. J'ai amené comme témoin au rectorat un Juif observant qui dit que jamais il ne laissera sa fille suivre du catéchisme. Sa mère a dit que grâce au cours d'instruction religieuse, sa petite a pu s'ouvrir aux autres. Mais ça, ils ne veulent pas l'écouter parce que ça ne les arrange pas.

[Lire la suite](#)



« Atteintes à la laïcité » : le directeur d'un établissement privé catholique à Pau suspendu pendant trois ans

Plusieurs syndicats de l'enseignement public et privé avaient dénoncé, en début d'année, « le non-respect des obligations contractuelles » de l'établissement envers l'État. Les avocats du directeur ont immédiatement annoncé mercredi leur intention de saisir le tribunal administratif de Bordeaux.

[Lire la suite](#)



VIDÉO | Immaculée Conception à Pau : des élèves chantent pour leur directeur, sanctionné pour atteintes à la laïcité

Ils soutiennent leur directeur et le chantent. Des élèves de l'Immaculée Conception ont fait une chanson pour soutenir Christian Espeso, qui a été sanctionné de trois ans d'interdiction de diriger pour des atteintes à la laïcité.

Voir la vidéo



CLAUDE DE NEUTRALITÉ



Deux salariées menacées de licenciement parce qu'elles sont voilées : Bruno Retailleau soutient l'association

Face à la protestation de certains de ses salariés et d'un mouvement syndical, l'association Accueil et Réinsertion Sociale basée à Nancy reste impassible, soutenue par le ministre de l'Intérieur. Deux employées de l'organisme sont menacées de licenciement parce qu'elles portent le voile, en raison d'un changement de règlement intérieur.

Lire la suite



Nancy : une association veut licencier ses salariées voilées, Bruno Retailleau « soutient »

LAÏCITÉ | Le nouveau ministre de l'Intérieur appuie la direction de l'association Accueil et réinsertion sociale de Nancy (AARS). Celle-ci envisage de licencier deux de ses salariées voilées en vertu d'un nouveau règlement.

Sommaire

1. Un syndicat dénonce la « brutalité de la situation »,
2. Manifestation pour le retrait de la clause de neutralité.

Lire la suite



ÉCOLE PRIVÉE



Entre guerre scolaire et liberté sous surveillance: l'histoire tumultueuse de l'école privée

GRAND RÉCIT | Le directeur de l'Immaculée Conception, à Pau, a été suspendu pour « atteintes à la laïcité », suscitant l'inquiétude chez les défenseurs de l'école libre. À l'échelle de l'histoire, après la politique anticléricale de la IIIe République, la loi Debré a marqué un grand progrès, puis la loi Savary a été le dernier épisode d'un long conflit. Pourrait-il renaître ?

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article issu du quotidien,
Le Figaro, le 21 septembre 2024

En 1946, le préambule de la Constitution, qui proclame de nombreux droits, garde un silence frappant sur la liberté de l'enseignement malgré les instances des démocrates-chrétiens. Mais une préoccupation va bientôt s'imposer: comment scolariser les enfants sans cesse plus nombreux du baby-boom ? L'enseignement catholique n'a pas les moyens de faire face à l'essor des effectifs, et sa part dans la scolarisation des jeunes Français chute, en quinze ans, à 20,6 % pour les collégiens et à 23,7 % pour les lycéens, d'après l'historien Antoine Prost. Centre et droite font alors valoir que les impôts payés par les parents qui choisissent le privé ne peuvent pas servir exclusivement à financer l'école publique.

(...)

Dans le contrat d'association, les enseignants sont nommés par le ministère « avec l'accord de la direction de l'établissement » et disposent d'un contrat de droit public. L'État est leur employeur. Ces professeurs doivent respecter la réglementation en vigueur dans le public (programmes, nombre d'heures de cours de chaque discipline). Dans le contrat simple, les enseignants ne sont qu'« agréés » par l'État et demeurent des salariés de droit privé. C'est l'instance gérant l'établissement qui les embauche. Ils doivent faire cours « en référence » aux programmes de l'Éducation nationale et disposent d'une marge d'appréciation pour le nombre d'heures affectées à chaque matière. Seul change, d'un contrat à l'autre, l'ampleur des obligations de l'école privé qui le signe. Plus tard, la loi Guerneur (1977) renforce les garanties accordées aux chefs d'établissement des écoles sous contrat d'association.

(...)

Six mois plus tard, le 18 janvier 1985, le Conseil constitutionnel rend une importante décision. Il affirme que la liberté d'enseignement est un principe à valeur constitutionnelle. Les juges de la rue Montpensier consacrent également la notion de « caractère propre » des écoles confessionnelles et invitent l'administration à la respecter. Le Conseil constitutionnel était saisi d'une loi adoptée par les députés PS à l'invitation du successeur de Savary, Jean-Pierre Chevènement. Ce dernier, sans doute pour atténuer l'amertume des syndicats d'enseignants du public, avait entrepris de remettre en question la loi Guerneur de 1977, libérale envers l'école privée. Chevènement avait fait rétablir, en particulier, le texte initial d'un article de la loi Debré prévoyant que l'enseignement, dans les écoles sous contrat d'association, devait respecter « les règles de l'enseignement public ». Or, dans sa décision, le Conseil constitutionnel affirme que cette remise en vigueur du texte initial, qui donne un pouvoir de contrôle accru au rectorat, « ne saurait être interprétée comme permettant de soumettre cet enseignement à des règles qui porteraient atteinte au caractère propre de l'établissement ».

(...)

Ces dernières décennies, la situation a été paradoxale. Sous le gouvernement Jospin et la présidence Hollande, la relation entre l'État et le privé a paru apaisée. Par ailleurs, l'époque a été marquée par l'ouverture d'écoles juives en nombre croissant (300 en 2015, dont 130 sous contrat), ainsi que par l'apparition d'écoles musulmanes (une quarantaine recensées en 2018, dont 4 sous contrat). Certains parents d'élèves d'établissements catholiques, de leur côté, estiment que les écoles de leurs enfants perdent une part de leur identité pour des raisons variées : pression de la société, attentes exclusivement utilitaristes d'une partie des parents, hétérogénéité croissante des élèves. Les

mêmes craignent, à tort ou à raison, que le souci de l'État de lutter contre l'entrisme islamiste à l'école publique et dans les écoles confessionnelles musulmanes ne conduise les rectorats à rogner le « caractère propre » des écoles catholiques par souci d'afficher leur impartialité.

Les défenseurs de l'école privée hors contrat, qui connaît un réel essor (plus de 100 000 élèves) en dépit de la modestie du chiffre à l'échelle nationale, partagent leur inquiétude et jugent le ministère hostile à la liberté scolaire. Les familles faisant le choix de l'instruction à domicile, enfin, sont scandalisées de voir cette liberté remise en question pour tous depuis 2020 sous couvert de lutter contre l'islamisme et la radicalisation. C'est dire combien l'arrêt que rendra le Conseil d'État sur la suspension du directeur de l'établissement privé l'Immaculée Conception à Pau sera examiné à la loupe.

[Lire la suite](#)



L'« école libre », ou l'histoire d'une hache de guerre jamais vraiment enterrée

Il y a quarante ans, le « mouvement de l'école libre » obtenait le retrait du projet de loi Savary, visant à rapprocher les enseignements privé et public. Un débat pluricentenaire qui redevient explosif dans le contexte de la crise de l'institution scolaire.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLFP :

**Extrait tiré du quotidien,
Le Monde, le 4 septembre 2024**

Ni les lois Ferry de 1882 et 1883, rendant l'école obligatoire et instaurant la gratuité et la neutralité religieuse des cours et du personnel de l'école publique, ni la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ne remettront en cause la séparation entre le public et le privé, qui demande certes une contribution financière des parents mais reçoit des subventions publiques. Selon l'historien Jean Baubérot, les « pères fondateurs de la laïcité » étaient soucieux de cet équilibre, au nom du respect des libertés de conscience et de religion : « En 1903, lors de débats sur le monopole de l'instruction publique, Georges Clemenceau alertait contre la menace d'une "tyrannie de l'État laïque". »

(...)

Entretemps, la loi Debré (1959) fixait les contours de l'enseignement libre tels qu'on les connaît encore, avec une triple répartition : d'une part les établissements « sous contrat », bénéficiant d'une liberté de méthode, de la reconnaissance de leur « caractère propre » (qui leur permet notamment d'assumer un caractère confessionnel) et de subventions publiques mais devant se référer aux programmes de l'éducation nationale et coopérer avec les recteurs pour le recrutement ; d'autre part les établissements hors contrat, plus libres mais non subventionnés ; et enfin l'éducation en famille.

(...)

La loi du 24 août 2021, dite « loi séparatisme », est en outre venue bouleverser le régime juridique de l'instruction en famille, en substituant à un régime de déclaration (suivi d'un contrôle des résultats) un régime d'autorisation (la loi impose désormais d'adresser une demande « motivée » à l'académie). Selon le juriste Jean-Pierre Camby, « la définition même de la liberté de

l'enseignement en est affectée ». Les dirigeants d'établissements privés et les parents y inscrivant leurs enfants devront-ils un jour aussi se justifier sur leurs « motivations » ? La question est d'autant plus ouverte que ces établissements – catholiques pour environ 90 % d'entre eux – sont appréciés des non-croyants, avant tout inquiets de la situation d'une école publique qu'ils cherchent à contourner.

[Lire la suite](#)



ENTRISME RELIGIEUX



«Face à l'entrisme religieux à l'université, il faut étendre les compétences du Conseil des sages de la laïcité»

FIGAROVOX/TRIBUNE | Si le Conseil des sages de la laïcité, créé en 2018 par Jean-Michel Blanquer, accompagne efficacement le corps enseignant dans le primaire et le secondaire, il est urgent d'étendre ses compétences à l'enseignement supérieur, estime Samuel Mayol.

[Lire la suite](#)



ISLAM & LAÏCITÉ



Islam et laïcité

Intervention de Ghaleb Bencheikh, islamologue, président de la Fondation de l'Islam de France, auteur, notamment, de Petit manuel pour un islam à la mesure des hommes (Jean-Claude Lattès, 2018), lors du colloque "Laïcité : défis internes, défis externes" du mercredi 24 avril 2024.

[Lire la suite](#)



ISLAMISME



Florence Bergeaud-Blackler sur l'islamisme : « Un programme de déstabilisation de nos sociétés est à l'œuvre depuis quarante ans »

ENTRETIEN | L'islamisme reste « un tabou » en France pour la docteur en anthropologie, qui pointe du doigt la responsabilité d'une partie des médias.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article issu du quotidien,
Le Figaro, le 6 septembre 2024

Sommaire

1. Comment définiriez-vous les imams comme celui des Bleuets à Marseille ?

"Je parlerais de fréro-salafisme. Ces imams ou ces prédicateurs de la deuxième et aujourd'hui de la troisième génération ont été formés à l'origine par les Frères musulmans, qui eux venaient du « bled » faire leurs études ou des affaires en France. Puis la vague salafiste piétiste saoudienne est arrivée, via l'Algérie, et a contesté l'« hypocrisie » des Frères (eux-mêmes tunisiens et marocains pour la plupart), jugés trop calculateurs, trop engagés politiquement au détriment de la piété."

2. Quelles sont les relations entre Frères musulmans et fréro-salafistes ?

"La première génération arrivée en France, les Frères musulmans historiques de l'UOIF, était constituée d'individus nés dans les années 1950-1960, comme Amar Lasfar, Fouad Alaoui ou Tareq Oubrou. Il y avait les Bordelais, les Lillois, les Lyonnais, etc. Dans les années 1970-1980, ils ont formé des prédicateurs dans tout l'Hexagone, méthodiquement : les hommes, les femmes, les jeunes. La génération née en France s'est vu privée de participation aux décisions, éternellement renvoyée à son statut de « jeunes » qui ne maîtrisent ni l'islam ni l'arabe. Certains de ces derniers se sont plongés dans l'univers arabo-islamique sous l'influence de wahhabites, du malikisme ou de courants issus du continent indien, comme la jamaat al-tabligh, et sont devenus plus zélés que leurs mentors, allant jusqu'à reprocher aux Frères d'être une secte corrompue avec l'État français, jugeant sévèrement sa mollesse pourtant tactique à l'égard des affaires des foulards ou de l'entrée de l'UOIF au Conseil français du culte musulman.

(...)

Le fréro-salafisme comme celui de l'imam des Bleuets contribue à attirer les jeunes dans un salafisme discipliné sans jouer le jeu des wahhabites, qui les dépolitiserait trop. Cette islamisation mobilise sur ces thèmes politiques, sociétaux... La lutte contre l'islamophobie, dispositif frériste génial qui vise à discréditer toute critique de l'islamisme et aussi, j'insiste, à rééduquer et à sensibiliser à l'islam les non-musulmans, est le cœur du réacteur. Les femmes sont prises en charge par des réseaux contrôlés par les Sœurs musulmanes, qui s'adressent aux femmes enfermées chez elle, qui ont la force démographique, mais aussi aux intellectuelles qui sortent voilées, travaillent, pour participer à la transformation sociétale devant mener à la société islamique universelle."

3. Face à ces phénomènes, la politique de l'État est-elle efficace ?

"Dans la chasse aux discours provocateurs explicites dans les mosquées, le ministère de l'Intérieur démissionnaire, Gérard Darmanin, a pris des mesures d'expulsion retentissantes. Il s'est attaqué non plus seulement aux appels djihadistes, mais aussi au discours islamiste sur la norme en contravention avec les valeurs de la République, et cela va dans le bon sens.

(...)

Un programme très structuré et systématique de déstabilisation de nos sociétés européennes que j'appelle frérisme est à l'œuvre depuis quarante ans. La gauche considère cette hypothèse comme complotiste, la droite le prend au sérieux, mais s'abstient de tout engagement pour des raisons électoralistes et pour ne pas être assimilée à l'extrême droite, laquelle a fait de ce combat une caricature."

4. Comment expliquer que l'islamisme continue à progresser, notamment auprès des plus jeunes ?

"Il y a d'abord une responsabilité d'une partie des médias. L'islamisme reste un tabou. Au point que, quand on parle d'antisémitisme, on continue à chercher les causes de sa montée, consécutive au 7 octobre, à l'extrême droite alors qu'il suffit de lire, d'écouter les vidéos, d'aller dans une librairie islamique, que chaque habitant d'une grande ville peut trouver non loin de chez lui, pour constater que ce qui est enseigné aux musulmans est compatible avec la charte du Hamas. Comment va-t-on pouvoir parler de ces problèmes, dans notre ère de post-vérité, dans un moment où même les universités et de grandes institutions scientifiques boycottent, voire excluent, ceux qui voudraient simplement comprendre et faire comprendre? Je vis dans un environnement universitaire influencé par l'extrême gauche et le wokisme béat, qui affirme depuis trente ou quarante ans que, si vous évoquez les Frères musulmans en Europe, c'est simplement parce que vous voulez détourner le regard des gens des problèmes socio-économiques, et qu'au fond vous êtes raciste et islamophobe, ce qui justifie qu'on vous fasse taire..."

5. Pourquoi cette « volonté de ne pas voir » ?

"Peut-être parce qu'on n'a pas intérêt à voir ce à quoi on a contribué parfois activement pendant trente ans... Si la gauche, dont je viens, faisait son examen de conscience, ce serait tellement douloureux qu'elle ne s'en remettrait pas. Elle reste soudée à des partis alliés à l'islamisme, comme LFI, parce qu'elle sait que sa responsabilité est considérable et que l'extrême gauche pourra sortir quelques boules puantes le moment venu. Des élus de droite ne sont pas hors de tout soupçon, mais cela reste au niveau des appareils politiques. À gauche, c'est tout le tissu social - les associations antiracistes, les associations d'aide aux droits au logement, les LGBTQI, les associations prétendument écologistes, etc. - qui s'est allié à l'islamisme et à son cousin indigéniste, par opportunisme."

6. Que peut-on faire ?

"L'information et la formation aux citoyens. Contre une guerre de basse intensité, il faut donner aux citoyens les moyens intellectuels et juridiques de se défendre de l'endoctrinement et des agressions, sur leur lieu d'habitation, à l'école, dans les entreprises. Ne risque-t-on pas une chasse aux sorcières, me rétorque-t-on souvent ? C'est une question légitime. On doit être scrupuleux et juste, mais on ne peut pas rester dans le déni et ne rien faire. Un ami me rappelait récemment cette phrase de Jean-

Pierre Dupuy, qui disait, à peu près: le déni, c'est quand on ne veut pas croire ce que l'on sait.

(...)

À gauche, notamment, car la gauche partage avec le frérisme le multiculturalisme, le globalisme, un projet « révolutionnaire », on croit encore à une alliance provisoire avec les islamistes. Cette vieille lune n'est toujours pas passée. Les islamistes pensent exactement la même chose, mais ils ont l'histoire avec eux. L'islamisme finit toujours par dévorer la gauche."

7. Cela expliquerait-il pour vous la compréhension ou le soutien d'élus de gauche envers l'islamisme ?

"Une partie des élus LFI est dans une optique de sédition, elle cherche la décomposition de la République laïque et son désarmement intellectuel (son obsession du déconstructionnisme comme moyen et fin dans les universités) et physique (ses attaques incessantes contre la police, par exemple). Ce sont des utopistes qui ne semblent pas avoir d'autre rêve que la tabula rasa, la destruction des racines pour tout construire. C'est absurde, n'ont-ils jamais été dans un jardin ?"

8. Comment la situation peut-elle évoluer ?

"Les islamistes sont convaincus que, s'ils parviennent à séduire un nombre croissant de musulmans, ils pourront imposer leurs valeurs, leur mode de vie, leur organisation sociale. Cela commence par l'arraisonnement des femmes, attirées d'abord pas un hidjab coloré et une fierté musulmane, puis par sa rééducation corporelle et mentale. On sait que la dynamique islamiste va toujours dans le sens de plus d'enfermement, la fin du féminin dans l'espace public étant représentée par l'Afghanistan. Car, ce que j'ai appris avec le marché halal, c'est que, à la fin, c'est toujours le plus halal qui gagne. J'ai assisté à des réunions où des femmes modernes, en jupe, éduquées, finissaient par juger que, s'il fallait couper la main d'un voleur, selon la charia, au fond, ce n'était peut-être pas si bête... Je le raconte dans mon livre."

9. Vous êtes sous protection policière depuis un an et demi pour avoir été menacée de mort après la publication de votre ouvrage sur les Frères musulmans. Quelle est votre situation aujourd'hui ?

"Je bénéficie toujours d'une protection. Je ne fais plus attention aux menaces sur les réseaux sociaux et ailleurs, car c'est un peu déprimant. Je suis toujours ostracisée, même si, paradoxalement, j'ai le soutien discret de beaucoup de collègues. Ma carrière est bloquée, des « alertes » sont lancées contre moi en interne. Être en désaccord, c'est normal, mais il n'y a pas de débat, et c'est ce dont je souffre le plus."

[Lire la suite](#)



HARLIE HEBDO

Femmes islamistes : « Vous avez raison, je suis dangereuse »

Parce qu'on les classe souvent comme soumises ou suiveuses, les femmes radicalisées à l'islamisme sont longtemps restées, aux yeux des autorités, de simples « femmes de djihadiste ». Pourtant, malgré l'interdiction morale qui leur est faite de prendre part au combat, elles peuvent se révéler tout aussi dangereuses que leurs homologues masculins.

[Lire la suite](#)



Empêchés de manifester à Paris, les soutiens d'Abdourahmane Ridouane saisissent le mauvais tribunal

Pour tenter de débouter l'interdiction de manifester à Paris en faveur du président de la mosquée de Pessac, ses soutiens ont saisi le mauvais tribunal.

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ À L'ÉCOLE



#59 La laïcité au coeur de l'école | La WebRadio de l'Institut Français de l'Éducation

Par l'article 1er de la Constitution de 1958 – celle de la Ve République, « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ». Ainsi, et au-delà de la loi de 1905, le principe de laïcité fait partie des droits et libertés que la Constitution garantit, et d'une certaine manière, il est intimement lié à ce qu'est la République. Mais au-delà de ce consensus, il reste de profonds désaccords quant à la signification du terme. Et c'est bien à propos de ces éléments de débat que nous souhaitons organiser les échanges avec nos deux invités.

Car la laïcité compte parmi ce que l'historien anglais Théodore ZELDIN appelait les « passions françaises » : elle divise et crée des fractions l'espace politique et médiatique, et au-delà au sein de la société, en particulier entre celles et ceux qui souhaitent une simple neutralité de l'État à l'égard du religieux et ceux et celles qui prônent le contrôle des cultes allant jusqu'à expurger l'espace public de toute manifestation visible du religieux. Nous reviendrons notamment sur cette notion de neutralité qui semble s'imposer comme le sens donné à ce qu'est la laïcité.

[Écouter la suite](#)





Liberté, égalité, fraternité... laïcité : le Kremlin-Bicêtre complète la devise républicaine

Depuis la rentrée, ce principe s'est invité au fronton des écoles du premier degré, en complément de la traditionnelle devise républicaine. Cette nouvelle mention ne semble pas faire débat chez les parents d'élèves.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien,
Le Parisien, le 9 septembre 2024**

(...)

En ce début d'année scolaire, la nouvelle mention passe à vrai dire inaperçue pour bon nombre de parents d'élèves. « Je n'avais pas remarqué », confirme Safia, 40 ans, qui ne trouve rien à redire à ce petit changement d'affichage sur l'école où est inscrit son enfant. « La laïcité en France, ce n'est pas nouveau », souligne-t-elle. François n'avait pas non plus noté avant mardi matin ce changement qu'il valide. Inscrire la laïcité sur les frontons des écoles, « rien de plus normal, la France est un pays laïc », résume ce papa devant l'école primaire Charles-Péguy.

À quelques centaines de mètres de là, face au portail de la maternelle Suzanne-Buisson, d'autres parents lèvent les yeux vers le nouveau panneau, sans être véritablement surpris. « Il y a encore beaucoup de pédagogie à faire sur le sujet, en n'oubliant pas les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, qu'on a tendance à mettre de côté en ce moment, mais on parle déjà beaucoup de laïcité au Kremlin-Bicêtre », souligne une maman.

(...)

La mention « école publique laïque » a été ajoutée sur chaque pancarte des écoles publiques montpelliéraines, et ce sans provoquer de protestation notable. « L'école publique est par nature laïque, mais ça va mieux en le disant », répète-t-on au cabinet du maire du Kremlin-Bicêtre, qui reprend ici une déclaration à « Midi Libre » du maire (PS) de Montpellier, Michaël Delafosse, lauréat du Prix national de la laïcité 2023.

(...)

La cour administrative d'appel de Versailles (Yvelines) avait alors sommé l'élu de revenir aux termes de la devise nationale tels qu'ils figurent dans la Constitution française. Dans son jugement, la juridiction notait que les quatre mots étaient inscrits « avec la même calligraphie, composant ainsi un tétraptyque homogène ». Elle poursuivait : « Le maire ne s'est pas simplement borné à apposer le mot laïcité sur les portails des écoles et de plusieurs autres bâtiments publics, mais a ainsi altéré la formulation de la devise de la République ».

Franck Marlin avait alors assuré qu'il ne changerait rien, dans sa volonté de mettre la laïcité en avant, et qu'il ne retirerait pas ces blasons. Dans les faits, de nouveaux blasons ont été posés. Le terme laïcité y est toujours, mais dans une police d'écriture différente de celle utilisée pour la devise républicaine. Ne se déployant plus dans le prolongement de cette dernière, cette notion tant débattue aujourd'hui est finalement plus visible qu'avant, entre le blason de la ville d'Étampes et une Marianne de profil.

[Lire la suite](#)





Jusqu'où la laïcité ?

La laïcité scolaire a changé de nature : conçue comme un principe permettant de régler les rapports entre les Églises et l'État, elle est devenue un ensemble de valeurs associé à l'idéal républicain. Mais est-ce justifié ?

Sommaire

1. Le cadre juridique de l'école privée : la Loi Debré de 1959 et ses évolutions,
2. La nouvelle laïcité scolaire,
3. Poser la question de la légitimité de l'accommodement.

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ EN FRANCE



Laïcité française : quelle définition en 2024 ? Le débat sur l'inclusivité.

Dans cette émission j'interview Jérôme Grévy, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Poitiers et Fabien Marchadier, professeur de droit privé à l'université de Poitiers.

Quelle est l'histoire de la laïcité française ?

<https://www.youtube.com/watch?v=N3tyuLdE0oA>

Laïcité en France : quels problèmes ?

Partie 1 : <https://www.youtube.com/watch?v=SKWqjfXHh8k&t=4s>

Partie 2 : https://www.youtube.com/watch?v=L3xgknjg_74&t=1s

Dans cette émission, nous explorons la laïcité en France, ses enjeux et ses défis actuels. Nous abordons des questions essentielles autour de la laïcité en France, de la neutralité de l'État, et du concept de laïcité inclusive. L'État français peut-il vraiment être neutre en matière de religion ? Comment la société et les jeunes perçoivent-ils la laïcité aujourd'hui ? Et plus largement, la société française ?

Les thèmes principaux de cette émission

Neutralité de l'État et liberté religieuse : quels sont les dilemmes entre l'impartialité de l'État et l'expression religieuse dans les espaces publics ?

Laïcité et symboles religieux : comment la présence de traditions comme Noël dans les mairies impacte-t-elle la perception de la laïcité, en particulier chez les jeunes ?

Laïcité inclusive : est-ce une évolution nécessaire pour refléter la diversité culturelle ou une menace pour les principes républicains ?

Les critiques de la laïcité inclusive : quels sont les arguments contre une approche plus inclusive de la laïcité ? Quels risques pour la neutralité de l'État et l'universalité des valeurs républicaines ?

Modèles de laïcité à l'international : que pouvons-nous apprendre des autres pays ? Existe-t-il des modèles de laïcité inclusive ?

SOURCES / Pour en savoir plus

Livre de Jérôme Grévy : <https://tinyurl.com/2r8yyhz6>

Livre de Fabien Marchadier : <https://tinyurl.com/mr68j5zb>

Périclès – Libération - <https://tinyurl.com/4fvpzxh4>

Le concept français de laïcité est souvent mal compris à l'étranger –
Radio France - <https://tinyurl.com/6694thh4>
Insee – Les religions et pratiquants en France-
<https://tinyurl.com/bdebw4u8>
Rapport du Conseil d'État : <https://tinyurl.com/3y4ffjj>
Bilan d'activité 2023 du Conseil d'État : <https://tinyurl.com/27bf96ma>

Approfondir ses connaissances sur le financement de l'État des écoles privées sous contrat

Cour des comptes : <https://tinyurl.com/4c9rm2hh>
Le Monde : <https://tinyurl.com/2k7e7wuf>
Le Monde : <https://tinyurl.com/3fjn6fpd>
Le Point : <https://tinyurl.com/4atpz2p6>

Approfondir le thème de la laïcité inclusive

Jean-Claude Rouanet - « La laïcité est-elle inclusive ? » -
<https://tinyurl.com/4bwtax48>
Slate : <https://tinyurl.com/3pvkyd28>
Sciences Humaines : <https://tinyurl.com/y4stxwjh>
Huffington Post : <https://tinyurl.com/5xje7s8s>

SOMMAIRE

00:00 Introduction,
01:05 Rapide histoire de la laïcité en France,
02:22 La neutralité de l'État et la liberté religieuse,
03:16 Comment la diversité culturelle française influence-t-elle les débats actuels sur la laïcité ?
04:09 Comment définiriez-vous une laïcité inclusive ? Est-ce réalisable en France ?
05:20 Pensez-vous que la France réussit à maintenir une véritable neutralité ?
10:42 Comment cela affecte-t-il la perception de la laïcité parmi les jeunes ?
11:55 La France a des racines chrétiennes profondes, pensez-vous que cela complique encore l'application de la laïcité aujourd'hui ?
17:52 Quel(s) risque(s) d'une laïcité inclusive ?
22:43 Quelles perceptions et influencent aujourd'hui ?
29:42 Certaines critiques de la laïcité inclusive suggèrent qu'elle pourrait diluer les principes républicains de neutralité et d'universalisme. Comment répondez-vous à ces préoccupations ?
33:19 Comment justifiez-vous le financement public significatif des écoles privées, principalement catholiques ?
33:41 La laïcité à la française est parfois perçue comme une arme contre certaines communautés religieuses. Peut-on, à l'heure actuelle, parler de laïcité exclusive et de non-respect de la laïcité ?
34:09 Modèles de laïcité dans le monde et modèles de laïcité inclusive,
35:10 Conclusion.

Voir la vidéo





Olivier Faure : « La laïcité n'est pas une religion »

Dans Les Derniers Jours du Parti socialiste (Le Seuil), le romancier Aurélien Bellanger raconte comment le PS, alors hégémonique à gauche sous le quinquennat de François Hollande, a été phagocyté par le Printemps républicain, tenant d'une vision maximaliste de la laïcité. Un réseau organisé, qui, dit-il, a contribué à « brunir » l'atmosphère politique ...

Dans « À l'air libre », il débat avec le premier secrétaire du PS, Olivier Faure, alors que resurgissent à gauche des clivages anciens sur le « social » qui s'opposerait au « sociétal », et sur le périmètre des électorsats que la gauche doit convaincre.

Une émission présentée par Mathieu Magnaudeix.

Nos invités :

- Aurélien Bellanger, auteur des Derniers Jours du Parti socialiste,
- Olivier Faure, premier secrétaire du PS.

[Voir la vidéo](#)



« La laïcité est aujourd'hui attaquée en France », selon le secrétaire d'État chargé Othman Nasrou

Ce mercredi 25 septembre, Othman Nasrou était l'invité de Sonia Mabrouk dans La Grande Interview. Nommé secrétaire d'État chargé de la Citoyenneté et de la Lutte contre les discriminations du gouvernement de Michel Barnier, il est notamment revenu sur sa vision de la laïcité en France : « La laïcité, il ne suffit pas de la porter dans un intitulé, il faut la porter dans son cœur. C'est un bien précieux qui nous permet de vivre en paix quelles que soient nos religions. Ça suppose de la défendre parce que cette laïcité, aujourd'hui, elle est attaquée. La citoyenneté que je porte dans mon intitulé inclut évidemment la laïcité donc il n'y a pas de débat à avoir », a répondu Othman.

[Voir la vidéo](#)



Enfin une bonne nouvelle : la création d'un ministère de la Laïcité !

Des médias, tels BFMTV, annoncent la possible création d'un ministère de la laïcité dans le gouvernement Barnier. L'historien Jean Baubérot y voit une « grande et belle surprise » et a quelques suggestions. Oui, ce texte est ironique.

Cet article est une tribune, rédigée par un auteur extérieur au journal et dont le point de vue n'engage pas la rédaction.

[Lire la suite](#)





En Inde, séparation des pouvoirs et laïcité volent en éclats

Narendra Modi, le premier ministre nationaliste, a publié lui-même des vidéos et photos le montrant en compagnie du président de la Cour suprême, lors d'une cérémonie religieuse privée, au domicile de ce dernier.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien,
Le Monde, le 25 septembre 2024**

(...)

Voilà bien longtemps que Narendra Modi a fait sauter les barrières entre politique et religion, en présidant lui-même quantité de cérémonies hindoues grandioses et cathodiques, en s'affichant comme le plus dévot des dévots, en se déclarant « empereur des cœurs hindous ». Il a amené l'hindouisme au centre du pouvoir et rêve de faire de l'Inde une nation safran, conformément à l'idéologie de l'hindutva (hindouité ou indianité), portée par l'extrême droite indienne.

On l'a vu encore ces derniers jours, dans une vidéo postée sur X, dans le temple de sa résidence officielle de Lok Kalyan Marg, à Delhi, en compagnie d'une génisse ou d'un veau qu'il embrasse, câline, prend dans ses bras, emmène dans le parc, alors que les brigades de protection de la vache, animal sacré de l'hindouisme, ont redoublé de violence dans certaines régions, ces dernières semaines, lynchant des hommes accusés de manger ou de faire commerce de bœuf. Des crimes haineux devenus courants depuis l'avènement au pouvoir du nationaliste, en 2014.

(...)

« Cela envoie un très mauvais signal au pouvoir judiciaire, qui est chargé de protéger les droits fondamentaux des citoyens contre l'exécutif et de veiller à ce que le gouvernement agisse dans les limites de la Constitution. C'est pourquoi il doit y avoir une séparation stricte entre l'exécutif et le judiciaire », a réagi son confrère Prashant Bhushan.

La Cour suprême de l'Inde est l'une des plus puissantes au monde et, après cette cérémonie, les doutes affluent sur la neutralité du chef de la justice, appelé à arbitrer de nombreuses affaires mettant en cause le gouvernement ou le premier ministre lui-même, ainsi que des conflits interreligieux, comme celui du temple d'Ayodhya. Après des années de procédure d'un différend opposant hindous et musulmans, la plus haute juridiction avait, en 2019, à l'unanimité, tranché en faveur des premiers, en autorisant la construction du temple de Ram, en lieu et place de la vieille mosquée Babri détruite par des fanatiques hindous, en 1992. Dhananjaya Yeshwant Chandrachud ne présidait pas encore l'institution, mais faisait partie du banc des cinq juges décisionnaires.

(...)

Depuis l'accession de Modi au pouvoir, l'indépendance de la justice a été sévèrement malmenée, et la Cour suprême constituée de moins en moins un rempart contre les excès du pouvoir exécutif. Le bilan de M.Chandrachud est mitigé. Il a suivi le gouvernement sur les décisions majeures à l'agenda des nationalistes hindous, validant en particulier l'abrogation de l'article 370 sur la semi-autonomie du Cachemire, seule région à majorité musulmane, décidée abruptement par Narendra Modi,

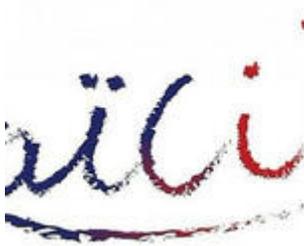
en août 2019. Pour les défenseurs des droits, cette décision a signé l'affaiblissement de la plus haute juridiction.

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ & DÉBAT

Laïcité : défis internes, défis externes (actes)



Le cahier imprimé du colloque "Laïcité : défis internes, défis externes" est disponible à la vente dans la boutique en ligne de la Fondation.

[Télécharger les actes du colloque](#)

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ & POLITIQUE



Laïcité, état des lieux

Intervention de Hadrien Mathoux, journaliste, rédacteur en chef du service politique à Marianne, lors du colloque "Laïcité : défis internes, défis externes" du mercredi 24 avril 2024.

[Lire la suite](#)



Laïcité, j'oublie ton nom : le billet de Tristane Banon

Comment interpréter que le secrétariat d'État à la Laïcité et à la Lutte contre les discriminations, prévu par Michel Barnier, ait vu la « laïcité » disparaître de son intitulé ?

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article issu de l'hebdomadaire, Franc-Tireur, le 25 septembre 2024

"Si l'amoureux de cette valeur cardinale de notre démocratie peut voir dans cette reculade un renoncement, le risque existait aussi de nuire à la cause. Car le mot est devenu passionnel. Un ministère de la Laïcité ne sert que s'il sait se montrer vigilant envers tous les intégristes. Venu d'une droite au conservatisme catholique avéré, il aurait pu servir de cache-sexe à une catho-laïcité à géométrie variable. De quoi décomplexer (un peu plus)

les mauvais procès d'une certaine gauche. Pablo Pillaud-Vivien, rédacteur en chef de la revue Regards, ne s'énervait-il pas sur RTL à l'idée d'un ministère de la Laïcité qui deviendrait celui de l'Islamophobie ! Absurde accusation qui change un bouclier protecteur en racisme institutionnel. La laïcité assure la liberté de conscience et de culte, et donc l'égalité des citoyens, quelles que soient leur croyance ou leur religion. À ce titre, elle n'est pas plus « islamophobe » qu'elle n'est « cathophobe » ou « judéophobe ». À condition de se garder de toute récupération identitaire. Or l'idée d'un ministère de la Laïcité déplaisait même au laïque patron des Radicaux de gauche, Guillaume Lacroix : « C'est aussi dangereux et grotesque qu'un ministère de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité. Les principes cardinaux de la République ne sont pas des départements ministériels, mais une boussole pour toute l'action publique. » C'est vrai. Sauf qu'il existe un ministère de l'Égalité, et que, jusqu'à nouvel ordre, personne ne s'en plaint."

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ OUVERTE



Sortie du livre « Les derniers jours du parti socialiste » : Retour sur les « derniers jours de l'Observatoire de la laïcité » face aux « faussaires de la laïcité »

« Les derniers jours du Parti socialiste » est un livre d'Aurélien Bellanger qui, comme son titre ne l'indique pas, traite largement de la laïcité, et surtout, d'un mouvement qui a cherché (avec succès) à influencer les pouvoirs politiques en la matière, en en détournant le sens. Ce mouvement, c'est le « printemps républicain ».

Au sein de la Vigie de la laïcité, certains ont déjà lu ce livre, comme Jean Baubérot-Vincent et Valentine Zuber qui en ont fait une recension précieuse, [ici](#) et [là](#).

La sortie de ce livre est aussi l'occasion de revenir sur les méfaits de ce mouvement « printaniste » et sur ses attaques incessantes à l'encontre de celles et ceux qui refusent le dévoiement de la laïcité en dogme identitaire et de combat.

[Lire la suite](#)



PORT DE L'ABAYA



L'interdiction de l'abaya à l'école devrait être validée par le juge administratif

Analyse Le Conseil d'État a examiné, lundi 9 septembre, trois requêtes contre l'interdiction du port de l'abaya à l'école décidée par le gouvernement en septembre 2023. En séance, le rapporteur public a écarté tous les arguments des requérants et affirmé que cette pratique relève bien « d'une logique d'affirmation religieuse ».

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien,
La Croix, le 10 septembre 2024**

(...)

Le Conseil d'État rendra sa décision dans deux ou trois semaines environ mais, lors de la séance, les conclusions présentées par le rapporteur public, Jean-François de Montgolfier, laissent peu de chances aux requérants, dont il a écarté tous les griefs. Premièrement, on ne peut reprocher au gouvernement d'avoir précisé la loi en visant spécifiquement une tenue qui n'était pas mentionnée en 2004. Le législateur n'avait pas dressé de liste de signes ou de vêtements et la circulaire d'application, tout en prenant l'exemple d'une grande croix, de la kippa ou du voile, précisait que l'interdiction avait vocation à concerner toute nouvelle forme d'expression prosélyte.

Le rapporteur a ensuite rejeté l'argument selon lequel l'abaya n'est pas en soi un vêtement religieux mais traditionnel, preuve en étant qu'il n'est pas prescrit par le Coran ou par des autorités religieuses.

(...)

L'identification de l'abaya (quelle différence avec une simple jupe longue ?) peut certes poser « des difficultés d'appréciation », reconnaît le rapporteur. À travers le monde et au gré des modes, il existe maintes variantes de ces tenues. Mais en France « la version austère l'emporte », souligne le rapporteur, qui indique que la plupart des filles vêtues d'abayas portent aussi le voile. « L'ensemble forme un hijab » analyse Jean-François de Montgolfier. Avant d'entrer dans les établissements scolaires, ces élèves « enlèvent le voile qui seul serait interdit » et l'abaya apparaît ainsi comme une forme de subterfuge. Or « ce qui vaut pour le voile vaut aussi pour l'abaya », conclut le magistrat.

Enfin, le rapporteur écarte l'argument d'une « discrimination » des jeunes filles musulmanes. « Si vous nous avez suivis pour juger que le port de l'abaya relève d'une logique d'affirmation religieuse, l'argumentation des requérants perd une grande partie de sa force ». En visant l'abaya, le ministre de l'éducation « traite les difficultés auxquelles ses services sont confrontés », mais la note ministérielle relève de l'application de la loi indépendamment de la religion et pourrait tout à fait concerner d'autres cultes.

[Lire la suite](#)





Abaya à l'école : le rapporteur public du Conseil d'État se prononce pour la validation de l'interdiction

Lors de l'instauration de la mesure, à la rentrée scolaire 2023, plusieurs associations l'avaient contestée devant la justice administrative. Les requêtes en annulation ont été examinées en audience, lundi, par la section du contentieux.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien,
Le Monde, le 9 septembre 2024**

(...)

Deuxième catégorie d'arguments : l'abaya n'étant pas un vêtement clairement identifié ni défini - robe traditionnelle, cape, kimono, etc. -, son interdiction reviendrait à faire de la discrimination en ciblant les filles musulmanes vêtues de robes amples et non les autres qui seraient épargnées par l'interdiction. M. de Montgolfier assure que, en un an, il a relevé un seul cas de procédure devant la justice contestant le caractère religieux du port d'une abaya présumée, « sans exclure les éventuelles difficultés d'application[du règlement] rencontrées ». Par ailleurs, à propos de ceux qui avancent que ni le Coran ni le Conseil français du culte musulman ne recommandent le port de l'abaya, le rapporteur public estime qu'« il s'agit de savoir si le port de ce vêtement manifeste une pratique religieuse, pas de juger de la conformité d'une pratique à un dogme ». Il ajoute, plus loin : « Il paraît difficile de nier le caractère religieux de l'abaya. » Et souligne « le lien étroit entre l'abaya et le voile ».

Enfin, concernant la norme juridique européenne, le rapporteur public souligne que la Cour de justice de l'Union européenne ne juge « pas discriminatoire un interdit s'appliquant à l'ensemble des personnes et concernant l'ensemble des religions ». Selon la Cour européenne des droits de l'homme, « la liberté de se vêtir à sa guise sur le lieu de travail n'entre pas dans les libertés fondamentales », ajoute-t-il. Les avocats des requérants, absents, n'ont pas plaidé oralement. Le délibéré du Conseil d'État interviendra d'ici à la fin du mois.

[Lire la suite](#)



Laïcité : l'interdiction du port de tenues de type abaya à l'école est conforme à la loi

Après deux premières décisions (1) (2) rendues en référé, le Conseil d'État juge que le ministre de l'éducation nationale a pu légalement interdire, à la rentrée scolaire de 2023, le port de tenues de type abaya par les élèves dans les établissements scolaires publics. Au regard du comportement des élèves portant ces tenues, utilisées dans une logique d'affirmation religieuse, ainsi qu'il a été rapporté dans de très nombreux signalements des rectorats, le port de telles tenues pouvait être considéré comme une manifestation ostensible d'une appartenance religieuse, interdite par la loi du 15 mars 2004.

[Lire la suite](#)



PRINCIPE DE LAÏCITÉ



Laïcité : le Conseil d'État se penche sur l'allumage des bougies de Hanouka l'an dernier à l'Élysée

La plus haute juridiction administrative, saisie par la Ligue des droits de l'Homme (LDH) et l'Association des libres penseurs, estime que le président de la République n'avait aucunement « organisé une cérémonie religieuse », selon le rapporteur qui s'est prononcé pour le rejet de la requête. La décision sera rendue ultérieurement.

[Lire la suite](#)



RADICALISATION



Mila : plus Jordan que Charlie

L'ex-adolescente harcelée sur les réseaux sociaux après une sortie sur le Coran a basculé dans la haine et s'affiche désormais aux côtés de Jordan Bardella ou d'Éric Zemmour. Une radicalisation autodestructrice mais assumée.

Sommaire

1. Muscu, shootings et excès,
2. Collectif homonationaliste.

[Lire la suite](#)



RELIGION



Avec les religions, Emmanuel Macron imagine la paix de demain

Reportage | Dimanche 22 septembre, le Palais des congrès était comble pour l'assemblée inaugurale des 38es Rencontres pour la paix, un sommet interreligieux organisé pour la première fois cette année à Paris. Un après-midi en présence de grands leaders religieux, conclu par un discours d'Emmanuel Macron qui a impressionné l'auditoire.

 *Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :*

**Article issu du quotidien,
La Croix, le 23 septembre 2024**

Lorsqu'il prend enfin la parole, après avoir suivi du premier rang les différentes interventions, le président français semble dans son élément. Il parle avec aisance, sans notes, se tournant tour à tour vers les leaders religieux ou vers la foule venue nombreuse au Palais des Congrès pour réfléchir et échanger sur le thème « imaginer la paix ».

(...)

Moins d'une heure auparavant, le primat de la Communion anglicane avait prononcé un discours particulièrement vif, fustigeant aussi bien « l'immense horreur du 7 octobre dernier » et l'exacerbation des haines qui s'en est suivie que la guerre contre la création « qui génère d'autres guerres », avant de proposer une puissante réflexion sur la prière.

Parmi les autres intervenants se trouvaient, en plus des organisateurs, Mgr Laurent Ulrich, archevêque de Paris, Anne Hidalgo, le grand rabbin de France Haïm Korsia, Lina Hassani - une réfugiée venue d'Afghanistan grâce à un programme humanitaire de Sant'Egidio -, un représentant de Chems-Eddine Hafiz, recteur de la Grande Mosquée de Paris et enfin Amin Maalouf, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Si la plupart sont revenus avec douleur sur les conflits en cours, tout en témoignant de leur espérance, certains ont aussi mis en garde contre les nouvelles menaces. Amin Maalouf, représentant le monde de la culture, a ainsi évoqué les possibles « dérapages technologiques », les « effets du réchauffement climatique » et la « nouvelle course aux armements qui vient de commencer sous nos yeux ».

(...)

Environ 5 000 personnes, dont plus de 1 500 jeunes venus de toute l'Europe, sont attendues sur les trois jours. Au total, 21 forums rassembleront plus d'une centaine d'intervenants religieux, politiques et de la société civile autour de thèmes variés comme l'Asie, la transition écologique, la démocratie, les migrations, l'intelligence artificielle ou « Religions et résistance au mal ».

[Lire la suite](#)



SAMUEL PATY



Samuel Paty, l'école face au terrorisme : écouter le podcast

Par Sara Ghibaudo, Sonia Princet. Ce podcast se veut un hommage à Samuel Paty, à travers les témoignages de proches, de personnels, élèves et parents du collège du Bois d'Aulne. Sonia Princet et Sara Ghibaudo racontent l'engrenage insidieux qui s'est mis en place avant l'attentat.

[Écouter la suite](#)





« Samuel Paty, l'école face au terrorisme », sur France Inter : continuer à enseigner après le traumatisme

Quatre ans après l'assassinat par un islamiste radical de ce professeur d'histoire-géographie, les journalistes Sara Ghibaudo et Sonia Princet prennent le temps d'un podcast pour raconter les faits et penser la suite.

[Lire la suite](#)



Quand la rumeur tue : l'assassinat de Samuel Paty

Aujourd'hui dans Affaires Sensibles, quand la rumeur tue : l'assassinat de Samuel Paty.

[Écouter la suite](#)



UNIVERSALISME



La laïcité à l'épreuve de la déconstruction de l'universalisme républicain (annexe)

En complément du présent colloque nous publions ci-après un entretien de l'ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel Jean-Éric Schoettl (conduit par Arnaud Benedetti), en date du 24 avril 2023, pour La Revue Politique et Parlementaire. Quelques jours plus tôt, Jean-Éric Schoettl démissionnait du Conseil des sages de la laïcité dont il était membre. Il revient ici sur ses motivations.

Sommaire

1. Une question personnelle pour commencer : pourquoi avez-vous démissionné du Conseil des sages de la laïcité ?
2. Précisément : n'y a-t-il pas place à l'école pour une laïcité plus ouverte à l'expression des convictions religieuses ?
3. La neutralité religieuse de l'école publique ne devrait-elle pas se borner à l'indifférence de celle-ci à l'égard de l'expression des croyances ?
4. En refusant de voir les différences (origine ethnique, religion, sexe, préférences sexuelles...), le système ne perpétue-t-il pas les inégalités ?
5. Quel enjeu représente la laïcité dans cette bataille culturelle ?
6. Le wokisme menace-t-il vraiment la société française ?

[Lire la suite](#)



Pour toute information supplémentaire le site de l'ADFP

Scoop.it!

Réalisé avec [Scoop.it](https://www.scoop.int)